

TABLE DES MATIERES

1. OBJET & GENERALITES	2
2. CHAMP D'APPLICATION.....	2
3. CONDITIONS D'ACCES AUX SITES	3
4. CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES.....	3
5. REGLES & CONSIGNES DE SECURITE & DE CIRCULATION.....	5
6. GESTION DES ALERTES, DES INCIDENTS & ACCIDENTS.....	5
7. POLITIQUE D'UTILISATION DES SUBSTANCES ACCIDENTOGENES (ALCOOL, DROGUES & MEDICAMENTS).....	6
8. EQUIPEMENT DE PROTECTION	7
9. RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR.....	7
10. ANNEXE 1 : PROTOCOLE DE SECURITE APPLICABLE AUX TRANSPORTEURS	8
11. ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE REGLES D'IMPORTATION	8

1. OBJET & GENERALITES

Les présentes Conditions Générales de Sécurité s'appliquent à toutes les prestations de services effectuées par la société Sénégalaise de Stockage dite SENSTOCK S.A. (ci-après « le Stockeur ») soit directement, soit par un tiers agissant pour son compte quel que soit le dépôt ou le produit.

Elles s'appliquent à tous les acteurs intervenant dans les activités du Stockeur.

Elles s'appliquent également à l'intervention du Stockeur dans toutes les opérations de réception et/ou de stockage notamment lors des importations, réexportations, mises à la consommation sur le territoire sénégalais des produits. Elles s'appliquent également en cas de prestations ponctuelles et/ou spécifiques non énumérées sauf indication contraire du Stockeur ou accord préalable et écrit du Stockeur sur des Conditions particulières.

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur à compter du 1^{er} Aout 2022.

Le Stockeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par l'édition d'une nouvelle version. Sauf convention contraire ou en cas de réglementation spécifique, la version des Conditions générales de Sécurité (CGS) applicables sera celle en vigueur à la date d'exécution de la prestation.

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Sécurité, et le cas échéant des Conditions Particulières et des Consignes spécifiques liées à un site, un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Il reconnaît également la disponibilité des procédures opérationnelles du Stockeur et accepte le principe de leur inclusion dans les présentes CGS.

Les présentes Conditions Générales de Sécurité sont complétées par les Procédures Opérationnelles, les Modes Opératoires, les Protocoles de Sécurité spécifiques à certaines activités ainsi que les consignes du Stockeur.

Sauf convention contraire les informations enregistrées par le Stockeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGS s'appliquent à toutes les activités du Stockeur notamment la réception, le stockage, le passage des produits pétroliers quel que soit le site. Elles précisent les règles générales applicables à tous les acteurs intervenant sur les sites du Stockeur. Elles concernent

les opérateurs du Stockeur, les clients, les tiers pouvant être présents ponctuellement ou en permanence sur les sites du Stockeur notamment les visiteurs, les auditeurs, les personnels des sous-traitants, etc.

Les présentes CGS s'appliquent également aux véhicules accédant aux sites du Stockeurs, aux équipements et accessoires utilisés par tout utilisateur accédants aux sites du Stockeur.

3. CONDITIONS D'ACCES AUX SITES

Aucun utilisateur ne peut accéder aux sites du Stockeur sans avoir préalablement adhérer aux présentes Conditions Générales de Sécurité.

En tout état de cause, le seul accès aux sites du Stockeur équivaut à une adhésion sans réserve aux présentes ainsi qu'à toutes les procédures, tous les modes opératoires et toutes les règles applicables dans l'enceinte desdits sites.

Lorsque les prestations sont effectuées en tout ou partie dans les Sites du Stockeur ou lorsque l'accès au Site est autorisé quel qu'en soit le motif, le Client fait respecter impérativement, par son personnel et celui de ses éventuels Sous-traitants, le règlement intérieur du Site, toutes les normes, règlements et procédures en vigueur chez le Stockeur en lien avec les Prestations réalisées, et en particulier, mais pas uniquement, les normes de sécurité, de santé, d'hygiène ou d'environnement.

Le Client fait porter à son personnel et celui de ses éventuels Sous-traitants tout signe d'identification demandé par le Stockeur (tel que badge) pour sa durée de présence sur le Site.

Cette obligation s'applique à tous les accès aux sites quel que soit l'utilisateur et quel que soit le motif de son accès.

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses agents et sous-traitants éventuels les procédures en vigueur sur les Sites, notamment :

- Les impératifs horaires du Site, sauf accord exprès des Parties ;
- Les contraintes propres à l'accès réglementé et à la sûreté des Sites ;
- Les procédures et les consignes techniques applicables aux Sites ;

4. CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES

Les conditions d'exercice des activités sur les sites du Stockeur sont celles en vigueur sur le territoire du Sénégal.

Le Client garantit que lui-même et ses éventuels Sous-traitants disposent de l'ensemble des immatriculations, autorisations et agréments nécessaires à l'exécution de leurs obligations contractuelles au titre du Contrat (notamment, les autorisations et enregistrements auprès des autorités administratives, les habilitations ou certifications auprès des organismes professionnels). Il s'engage à maintenir à jour toutes immatriculations, autorisations et agréments dont il dispose et à effectuer tout complément, demande nouvelle ou modification nécessaire. Il les remet au Stockeur avant le début d'exécution du Contrat et lui adressera toute mise à jour.

Le Client informera sans délai le Stockeur de toute modification légale ou réglementaire entraînant des conséquences sur les immatriculations, autorisations et agréments dont il dispose, et il s'engage à informer le Stockeur des actions qu'il aura entreprises auprès des autorités nationales concernées permettant le maintien ou l'obtention des immatriculations, autorisations et agréments légaux ou réglementaires nécessaires du fait des évolutions législatives ou réglementaires du pays considéré.

Il doit informer sans délai le Stockeur de toute suspension ou suppression d'immatriculations, autorisations et agréments nécessaires à la réalisation des Prestations concernées. La suspension ou la suppression d'immatriculations, autorisations et agréments au profit du Prestataire ou de ses Sous-traitants du fait de leurs manquements envers toutes autorités nationales ou internationales ne peut être considérée comme un cas de force majeure. Dans ce cas le Contrat pourra être résilié respectivement par le Stockeur selon les conditions prévues à l'article « Résiliation pour manquement ».

Le Stockeur se réserve le droit d'exiger à chaque fois que de besoin, de la part de chaque client, la justification de sa conformité aux conditions d'exercice de ses activités sur les sites du Stockeur.

En cas de non-conformité à la réglementation en vigueur, le Stockeur se réserve le droit de refuser l'accès à l'utilisateur concerné ou de l'exclure de ses sites, sans préjudice des sanctions prévues dans les procédures du Stockeur, les conditions générales de vente et/ou dans les contrats.

Le Client garantit le Stockeur des conséquences financières qui pourraient résulter du non-respect des obligations légales et réglementaires du Client.

5. REGLES & CONSIGNES DE SECURITE & DE CIRCULATION

Tous les utilisateurs accédant aux sites du Stockeur sont tenus de respecter scrupuleusement l'intégralité des consignes de sécurité et les règles de circulation dans l'enceinte des dépôts du Stockeur.

Les consignes de sécurité et les règles de circulation sont celles indiquées dans les :

- Procédures en vigueur chez le Stockeur
- Indications écrites et/ou orales émises par le Stockeur ou ses agents habilités conformément aux procédures du Stockeur
- Règles objet d'un affichage par le Stockeur notamment les règles et signalétiques applicables en matière de circulation dans les sites du Stockeur.

Le Client respecte et fait respecter par ses intervenants, représentants, son personnel et celui de ses éventuels Sous-traitants (de façon générale par chaque utilisateur qui lui est lié), les règles et consignes de sécurité sur les Sites du Stockeur en matière de conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

A cet effet, le Client :

- S'assure du respect des exigences particulières transmises par le Stockeur en matière de conditions d'hygiène, de sécurité et d'environnement notamment lorsqu'elles sont contenues dans les procédures ou lorsqu'elles sont affichées ;
- Facilite, en cas de besoin, la coordination de l'exécution des Prestations avec les activités du Stockeur et celles des tiers intervenants présents sur le Site ;
- S'assure qu'aucun de ses agents, ni ceux de ses éventuels Sous-traitants n'accède aux Sites du Stockeur sous l'influence de l'alcool, de drogues, toute autre substance prohibée ou qui serait incompatible avec l'exécution des opérations en toute sécurité et se conforme au règlement intérieur du Site sur ces aspects.
- S'assure que son personnel ou celui de ses éventuels Sous-traitants sont aptes et habilités à utiliser tous les matériels, équipements et outils nécessaires à l'exécution des Opérations ;
- S'engage à ce que son personnel ainsi que celui de ses éventuels Sous-traitants présents sur le Site portent les équipements de protection adaptés et conformes ;

6. GESTION DES ALERTES, DES INCIDENTS & ACCIDENTS

À tout moment, pendant sa présence sur les sites du Stockeur, l'Utilisateur devra rester vigilant et attentif aux règles, aux comportements des autres utilisateurs et aux événements.

L'Utilisateur devra signaler et remonter toute anomalie constatée pendant son séjour sur les sites du Stockeur conformément aux procédures du Stockeur et/ou aux consignes.

En cas d'incident ou d'accident, notamment lorsque l'alerte a été déclenchée, l'utilisateur s'oblige à respecter les consignes du Stockeur et des personnes habilitées conformément aux procédures du Stockeur notamment celles applicables en matière d'évacuation.

7. POLITIQUE D'UTILISATION DES SUBSTANCES ACCIDENTOGENES (ALCOOL, DROGUES & MEDICAMENTS)

Le Stockeur prend en compte le fait que la consommation de certaines substances, en perturbant le comportement ou en altérant l'attention des consommateurs, peut occasionner des incidents ou accidents susceptibles d'affecter la sécurité des personnes, celle des sites, des installations, des opérations, la santé des personnes ou l'environnement.

Ces substances, qualifiées d'accidentogènes, peuvent être des boissons alcoolisées, des drogues ou des médicaments, sans que cette liste soit limitative.

Afin d'assurer la sécurité de ses opérations, le Stockeur insiste sur la nécessité de renforcer la maîtrise des risques liés à la consommation de ces substances.

En conséquence, le Stockeur interdit formellement à tout usager de pénétrer sur ses sites ou de travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Cette interdiction concerne :

- L'ensemble du personnel du Stockeur
- Les clients et leurs préposés y compris leurs salariés, représentants,
- Les prestataires et sous-traitants intervenant dans les sites du Stockeur quel que soit les opérations concernées.

Le Client prendra sans délai toutes les mesures indispensables pour faire cesser des situations qui s'avèreraient à risques.

Il prendra également les dispositions nécessaires pour gérer la situation de personnes s'estimant susceptibles temporairement de défaillance personnelle dans l'exécution de leur activité notamment en informant le Stockeur dès sa connaissance de la situation et en procédant au remplacement de la personne concernée.

8. EQUIPEMENT DE PROTECTION

Aucun accès aux sites ne sera autorisé, quel que soit l'utilisateur concerné sans les équipements de protection, ou les outils d'intervention adéquat à la mission dudit utilisateur.

Le Client maintient, à ses frais et risques, ses matériels, les équipements notamment les équipements de sécurité et les équipements de protection individuelle ainsi que les outils utilisés, en bon état de fonctionnement et d'entretien et en toute conformité avec les normes, les lois et réglementations applicables aux travaux, aux services, ainsi qu'aux équipements en question.

Il répare ou remplace, à ses frais, tous les matériels, équipements et outils même lorsque ceux-ci sont mis à sa disposition par le Stockeur et que le Client aurait endommagés afin de les restituer dans leur état initial.

9. RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

Chaque utilisateur est pleinement responsable des agissements de son fait dans l'enceinte des sites du Stockeur. Chaque client est responsable des actes de ses préposés présents sur un site du Stockeur.

L'utilisateur est responsable à l'égard du Stockeur de toutes les conséquences de tous dommages causés aux Produits, aux Installations et/ou aux Equipements (y compris les équipements de protection individuelle ou collective appartenant au Stockeur)

Le Stockeur ne supportera aucune conséquence lorsqu'un Utilisateur n'aura pas respecté une consigne de sécurité quel que soit le motif de la violation de la consigne. Il en est ainsi des conséquences des Produits et/ou des Installations et/ou des Opérations lorsqu'elles sont consécutives à une violation d'une consigne de sécurité.

**ANNEXE 1 : PROTOCOLE DE SECURITE APPLICABLE AUX
TRANSPORTEURS**

**ANNEXE 2 : PROTOCOLE DES REGLES D'IMPORTATION A
SENSTOCK**
